

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Sébastien VOYER

PRÉSENTS : Mmes : Christel JORY, Marinette BRELIERE, Audrey MONTAIS, Francine JAILLAIS, Anita TURGIS et Marie Christine BABARIT ; MM : Benjamin HOURDÉ, Arnaud MONTAIS, Sylvain BAURY et Thierry PINEAU.

ABSENT : Monsieur Alexandre SAINT PAUL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Patrick BECK donne procuration à Madame Marie Christine BABARIT, Monsieur Michael ROUSSEAU donne procuration à Monsieur Sylvain BAURY et Madame Séverine GAYTE donne procuration à Madame Christel JORY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIERE

PRÉSENCE PERSONNES EXTERIEURES : Mesdames Nadège VACHER, Naz OKE et Messieurs Daniel FLEURY, Thierry BOUREAU.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 MAI 2026

INTERVENTION AXA – PROPOSITION OFFRE DE COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE

Monsieur Tony RABU et Monsieur Éric PIEDFORT, Responsables Clientèle, ont présenté au Conseil une offre de complémentaire santé communale destinée à l'ensemble des habitants de la commune.

Cette offre vise à favoriser l'accès aux soins, préserver le pouvoir d'achat et répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population. Elle propose notamment des garanties santé accessible à tous, des solutions de prévoyance et des tarifs préférentiels pour les administrés.

Dans le cadre de ce partenariat, une réduction sur les cotisations santé est accordée aux habitants de la commune : 20 % pour les travailleurs non-salariés et les personnes de 60 ans et plus, et 10 % pour les autres administrés.

Des permanences et rendez-vous seront mis en place afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches. Une réunion publique sera également organisée prochainement pour présenter cette offre et répondre aux questions des administrés.

DÉLIBÉRATION : Marché des producteurs de pays organisé par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire

La chambre d'agriculture de région Pays de la Loire accompagne plusieurs communes à la mise en œuvre de marchés de producteurs de pays sur le Nord Saumurois, et plus globalement sur le département du Maine et Loire, certaines engagées de longue date ; d'autres nouvelles

Dans ce cadre, la Commune de TURQUANT a fait le choix d'organiser un marché de producteurs de pays estival annuel dans le même schéma que d'autres communes voisines en s'associant au collectif en place depuis une dizaine d'années pour développer l'attractivité de son territoire, tout en renforçant le lien entre les consommateurs, les producteurs et artisans locaux principalement en métiers de bouche et favorisant ainsi l'intercommunalité.

Dans cet objectif, la commune souhaite la mise en place d'un marché de producteurs de Pays en 2026 et sollicite le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

concours de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour les aspects logistiques et le contact des producteurs locaux ainsi que la coordination avec les autres communes sur la campagne printemps-été.

Le coût de cette prestation est fixé à 912 € TTC, correspondant au forfait d'organisation d'un marché de producteurs de pays sur un nouveau territoire.

La Chambre d'agriculture assurera l'ensemble de la communication liée à l'événement ainsi que la recherche et la coordination des producteurs participants. Le marché est prévu le vendredi 24 juillet.

Monsieur le Maire indique avoir proposé aux viticulteurs de la commune ainsi qu'à Monsieur Beck, producteur de miel, de participer à cette manifestation en tenant un stand. Tous ont répondu favorablement à cette invitation.

Monsieur le Maire suggère également d'associer l'association de BMX à cet événement en lui permettant d'organiser une vente de fouées à l'aide du four communal. Cette action contribuerait au financement des travaux de la piste et constituerait un soutien aux projets de l'association.

Madame Marie-Christine BABARIT demande si cette dépense sera imputée sur le budget dédié aux animations. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, tout en précisant qu'un ajustement du budget communal pourra être envisagé afin de ne pas impacter les animations déjà programmées sur la commune.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider cette prestation pour un montant de 912€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Turquant par délibération en date du 4 juin 2026 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

DEV358-26-174 Suite dépannage, remplacement des lanternes Stela HS.

- Montant de la dépense : 5220,28€ Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 3915,21€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

DEV358-26-178 Suite vol de câble, remise en état du réseau EPU entre le PL 178 / 310 / 311 et l'armoire C4 (Rue des Martyrs).

- Montant de la dépense : 1436,79€ Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 50%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 718,40€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEM, Monsieur le Maire de Turquant, le Comptable de Turquant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION : Devis site internet

Dans le cadre de sa démarche visant à améliorer la communication avec les habitants et les usagers, Monsieur le Maire propose d'engager une refonte du site internet de la commune.

Ce projet a pour objectif de moderniser l'image de la collectivité, d'améliorer l'ergonomie et l'accessibilité du site, ainsi que de faciliter l'accès aux informations et aux services proposés par la commune.

Afin d'étudier les différentes possibilités, plusieurs devis ont été sollicités :

Pixim : 5 283 € TTC ;

La Boîte à Bidules : 3 240 € TTC ;

Terre de Pixels : 7 296 € TTC.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal qu'il a participé à une réunion en visioconférence avec la société Intramuros mardi 2 juin. À cette occasion, une offre globale de communication numérique a été présentée.

Cette proposition comprend la création et l'hébergement d'un nouveau site internet communal ainsi que la mise en place d'une page dédiée sur l'application Intramuros, destinée à remplacer à terme l'outil de communication Panneau Pocket. Le coût de cette prestation s'élève à 50 € HT par mois.

Monsieur le Maire souligne que cette offre apparaît plus avantageuse que les devis précédemment reçus. La société Intramuros propose par ailleurs la gratuité de ses services jusqu'à l'échéance du contrat actuellement en cours avec Panneau Pocket, permettant ainsi à la commune de préparer sereinement la mise en place de ses nouveaux outils de communication et d'accompagner les habitants dans cette transition.

Intramuros propose également de mettre un lien contributeur avec modération en mairie afin que les associations, et les acteurs économiques puissent intégrer leurs différentes animations tout au long de l'année ainsi que les changements éventuels sur leur adresse, mail ou téléphone sans passer par le secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil de délibérer sur cette proposition et sur le choix du prestataire chargé de la refonte du site internet communal et du développement des outils de communication numérique de la commune.

Après délibération et vote à main levée, les membres du Conseil, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de la société intramuros à savoir la mise en place d'une page dédiée à la commune sur l'application ainsi que la création et l'hébergement d'un nouveau site internet communal.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION : Travaux Atelier « La Ligérienne » - mise en place d'une coque armée

Pour information

Extrait du rapport de Monsieur Leotot lors de sa venue en novembre 2024 :

« Actuellement, la voûte s'est relativement assainie, mais les matériaux restent extrêmement friables et sans cohésion, notamment en partie médiane de la cave. Il subsiste donc, la nécessité de réaliser nos préconisations d'extension de la coque armée (principe de grillage mailles carrées, fixé par broches et épingles acier, venant servir d'armature à un projeté à la chaux).

Ce type de coque armée permet de restaurer une cohésion de surface et de parer à des chutes régulières de matériaux sans cohésion. Nous rappelons que la cave dispose déjà, dans sa première partie, d'une coque armée, réalisée il y a plusieurs années et développée sur environ 12 m de longueur ; zone qui, aujourd'hui, ne produit plus de chute de matériaux. »

Monsieur le Maire présente au Conseil le chiffrage de travaux pour la mise en place d'une coque armée :

- Roc Confortation pour un montant de : 16 449.60€ TTC
- Entreprise ACTS pour un montant de 17 961.04 € TTC

Monsieur le Maire précise que la société Roc Confortation avait présenté en 2025 une première proposition d'un montant de 19 802,22 € TTC. À la suite d'échanges avec l'entreprise, une révision du devis a permis d'obtenir une baisse significative sur le coût des travaux.

Il indique également que Monsieur Pierson, gérant de la société Roc Confortation, s'est engagé à intervenir à l'issue de la saison touristique, soit au mois d'octobre 2026, afin de limiter l'impact des travaux sur la fréquentation de l'atelier.

Enfin, l'entreprise a fait savoir qu'elle accepterait, si nécessaire, un règlement sur l'exercice budgétaire 2027 dans l'hypothèse où les crédits ne pourraient être mobilisés sur le budget 2026.

Madame Marie-Christine BABARIT informe le Conseil municipal qu'un devis complémentaire avait également été sollicité auprès de l'entreprise pour la réalisation d'une coque armée d'environ 1 m² au niveau de la Boutique Métiers d'Art.

Monsieur le Maire indique qu'il n'avait pas eu connaissance de cette demande lors de l'établissement du projet. Il propose d'intégrer ces travaux complémentaires au devis principal afin que l'ensemble des interventions soit réalisé simultanément, optimisant ainsi l'organisation du chantier et les délais d'exécution.

L'ensemble des membres du Conseil est en accord avec proposition

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à la majorité, d'accepter le devis de l'entreprise ROC CONFORTATION pour un montant de 16 449.60€ TTC auquel s'ajoutera les travaux à la boutique Métiers d'Art dont le montant n'est pas encore connu pour le moment et de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION : Soutien financier pilote de BMX Turquantois pour sa participation au Challenge Européen de SARRIANS (84)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une habitante licenciée au sein de l'association Turquant BMX, a été sélectionnée pour participer au Challenge Européen de BMX qui se déroulera à Sarrians.

Afin de soutenir cette participation et de contribuer aux frais engagés pour ce déplacement, notamment les frais de transport et de logistique, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une aide exceptionnelle de 100 €.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Cette participation financière témoigne du soutien de la commune aux associations locales.

Monsieur Arnaud Montais s'interroge sur cette participation financière et indique que d'autres membres d'associations communales pourraient être amenés à solliciter une aide similaire à l'avenir.

Monsieur le Maire répond que chaque demande fera l'objet d'un examen individuel par le Conseil municipal. Il précise toutefois que ce type d'aide conserve un caractère exceptionnel et sera accordé au cas par cas, en fonction de la nature du projet présenté.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à la majorité, d'octroyer cette aide exceptionnelle de 100€.

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées B800-B829

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet d'acquisition foncière portant sur plusieurs parcelles situées en bordure de voirie.

Cette opération s'inscrit dans une double démarche, à savoir :

- Permettre la réalisation d'une liaison douce ainsi que l'élargissement de la voirie afin d'améliorer la sécurité des déplacements piétons ;
- Constituer des réserves foncières en vue du développement futur de la commune.

Les terrains concernés représentent une superficie totale d'environ 5 500 m², correspondant à cinq parcelles susceptibles d'être rendues constructibles dans le cadre de la modification en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le prix d'acquisition envisagé est fixé à 1 € du m², soit un montant total estimé à 5 500 €, auquel s'ajoute le coût du bornage, évalué à 1 000 €, portant le coût global à 6 500 €. Il est précisé que les propriétaires actuels, la famille Lemoine, prendront dans un premier temps en charge ce bornage, la commune s'engageant à leur en rembourser le montant lors de la finalisation de la transaction.

Par ailleurs, Madame Di Vittorio, future acquéreuse de l'ensemble des terrains appartenant à la famille Lemoine, s'engage à assurer l'entretien des parcelles concernées avec ses propres terrains, dans l'attente de la décision relative à leur constructibilité. Dans l'hypothèse où les terrains ne seraient pas rendus constructibles, la commune s'engage à les lui revendre au prix d'acquisition initial, soit 5 500 €.

Madame Marie-Christine BABARIT s'interroge sur la compatibilité de ce projet avec les dispositions de la SAFER. Monsieur le Maire répond qu'aucune difficulté n'est identifiée à ce stade avec cet organisme.

Monsieur Benjamin Hourde demande si, en cas de réalisation du projet, les terrains pourraient être revendus à un promoteur immobilier. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire informe qu'une inscription budgétaire pourra être prévue au budget 2026 ou 2027 afin de permettre la réalisation de ce projet.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, approuve à la majorité, le principe de l'acquisition des parcelles concernées, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des propriétaires et de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION : Décision Modificative – Budget Village Artisan d'Art

Afin de faire face aux éventuels impayés, la Trésorerie demande l'inscription de crédits complémentaires. La provision actuellement inscrite s'élève à 1 365,06 €. Il convient de la porter à 1 660,83 €, soit un besoin complémentaire de 295,77 €, arrondi à 296 €.

En conséquence, des crédits supplémentaires de 296 € doivent être ouverts au chapitre 68.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la décision modificative sur le budget Village Artisan d'Art.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

POINTS DIVERS :

- Point Camping-Car Park

Monsieur le Maire informe que le projet est mis en suspens pour le moment à la suite d'une demande de la Commune de Fontevraud qui développe actuellement un projet similaire.

Par ailleurs, le camping de la Herpinière ayant exprimé son souhait de rouvrir son établissement, il apparaît opportun de lui laisser, dans un premier temps, la possibilité de consolider et de développer son activité.

- Point recrutement

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un nouvel agent technique, à la suite du départ de M. HUART, est terminé. La candidature de Monsieur Vincent SEGARRA a été retenue. Il a commencé ses fonctions le 1^{er} juin dernier.

- Point feu d'artifice et repas Turquantois

Monsieur le Maire informe que l'organisation de ses deux manifestations suit son cours. Lors de la soirée du 10 juillet prochain, l'association de BMX tiendra une buvette et proposera des planches de charcuterie. Seront également présents lors de cette soirée un Food trucks salé et trois Food trucks sucrés.

Pour le repas des Turquantois du dimanche 14 juin, Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir qui pourra être présent ce jour là pour aider à la mise en place.

- Avancé dossier eaux pluviales

Monsieur le Maire informe qu'il manque le devis de l'entreprise RTL. Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec l'Agglomération de Saumur ainsi que l'entreprise ATP, ce projet ayant déjà fait l'objet d'une étude lors du précédent mandat municipal.

- Rambarde escalier de l'école

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente séance, la délibération avait été ajournée afin de solliciter des modifications sur les devis des entreprises Jadeau et Dujardin.

À la suite de ces échanges, seule l'entreprise Jadeau a transmis un devis modifié pour un montant de 1 526.04€ TTC. Monsieur le Maire estime qu'il serait judicieux de valider cette proposition, cette entreprise locale répondant régulièrement présente lors des différentes sollicitations de la commune.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Tour de tables

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Thierry PINEAU :

- Demande si des soirées de retransmission de match de la Coupe du Monde pourraient être proposées à la Salle Michel Grégoire, comme cela avait déjà eu lieu il y a quelques années – Monsieur le Maire répond que cette proposition peut effectivement être réfléchie.

Monsieur Sylvain BAURY :

- Informe que lui et Madame Christel JORY seront absent de la Commune les mois de juillet et août mais resterons joignables par téléphone. Ils seront de retour la première semaine de septembre.
- Informe qu'il a eu rendez-vous avec Monsieur Christophe MUREAUX responsable des points d'apports volontaires chez KYRIELLE. Lors de cet échange, ils ont étudié ensemble la rénovation du site situé à proximité de l'aire de camping-cars. Ce point d'apport, devenu vétuste, présente aujourd'hui des risques pour les usagers. Afin de ne pas perturber la saison touristique, Monsieur MUREAUX propose, dans un premier temps, de procéder à une remise en peinture ainsi qu'à un nettoyage des conteneurs. Dans un second temps, à la fin de la saison touristique, il est envisagé de remplacer les avaloirs, cette intervention étant intégralement prise en charge par KYRIELLE.
Lors de ce rendez-vous, il a été également proposé pour la période estivale de mettre à disposition un 2^{ème} conteneur en verres pour les touristes.

Madame Marinette BRELIERE :

- Invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à venir se joindre à elle pour fêter les cent ans d'une Turquantoise aux Halles de Turquant le samedi 1^{er} août.

Madame Marie Christine BABARIT (Question de Monsieur Patrick BECK pour lequel elle a procuration) :

- Demande si Monsieur le Maire a eu des nouvelles concernant l'acquisition du terrain des Ducs d'Anjou. Monsieur le Maire répond non et souhaite connaître le projet initial lié à cette acquisition. Madame BABARIT et Madame BRELIERE indiquent qu'il était envisagé, avec l'acquisition de ce terrain, de créer un passage destiné à conduire les visiteurs vers la halte équestre. L'ancien conseil souhaitait également y installer des tables de pique-nique afin d'aménager un espace de convivialité.
- Demande si une commission finance est prévu prochainement – Monsieur Benjamin HOURDE informe qu'un point finance est prévu fin juin mais pas de date fixée pour le moment.
- Demande si la rue du ponceau va être nettoyée prochainement – Monsieur le Maire répond que le nettoyage est prévu pour cette fin de semaine.

Madame Audrey MONTAIS :

- Informe que la semaine dernière l'équipe enseignante, le personnel ainsi que les enfants ont travaillé dans des bâtiments où la température atteignait 29°C. La question est posée de savoir si l'installation d'un système de climatisation dans l'école est envisagée.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Monsieur le Maire répond qu'aucun projet d'installation de climatiseurs n'est prévu cette année dans ce bâtiment communal. En tant que président du Syndicat, il s'est renseigné sur ce type d'équipement dans les établissements scolaires et précise que cela représenterait un coût très élevé pour la commune, notamment en raison de la nécessité d'équiper plusieurs pièces (classes, dortoir). Il indique également qu'un entretien régulier est indispensable, avec un changement de filtres mensuel et un nettoyage tous les quinze jours. Par ailleurs, ce type de système assèche fortement l'air et peut avoir des effets peu favorables sur les voies respiratoires des enfants.

Il est rappelé que des filtres anti-UV ont déjà été installés sur une partie des fenêtres de l'école, et que de nouveaux dispositifs seront posés en début d'année prochaine. Des ventilateurs ont également été achetés pour équiper les classes, et des brumisateurs sont mis à disposition du personnel encadrant.

Monsieur le Maire étudie par ailleurs la possibilité d'isoler le grenier situé au-dessus des classes. À cet effet, un important tri devra être réalisé afin de vider cet espace de ses encombrants, prévu cet été.

Lors de fortes périodes de canicule, la salle Michel Grégoire, espace mieux tempéré et plus frais, est régulièrement mise à disposition des élèves et des enseignants.

Membres extérieurs

Madame Nadège VACHER :

- Informe qu'à plusieurs endroits de la rue des Martyrs, la voirie est obstruée par de la végétation débordante sur la chaussée. Il est rappelé qu'il est important que les riverains entretiennent les abords de leur propriété et nettoient devant chez eux, afin de garantir la sécurité de tous les usagers.
- Informe que, depuis mars 2024, la fleur de pampa est interdite. Il en subsiste encore un pied au niveau de l'aire de camping ainsi qu'au niveau de la voie de passage des pompiers, rue Saint-Méloir. Il faudrait procéder à leur arrachage.

Monsieur Thierry BOUREAU :

- Demande s'il est normal que des talus appartenant à des propriétés privées soient entretenus par l'entreprise MASSON, avec un financement assuré par la commune. Monsieur Arnaud MONTAIS indique que cela a toujours été pratiqué ainsi et qu'il est possible qu'une convention existe avec les propriétaires concernés, il faudra se renseigner.
- Demande si le sentier d'interprétation peut être nettoyé, certains passages restent à ce jour difficilement praticables à pied. Monsieur le Maire répond qu'il a repris en entier le sentier et n'a pas remarqué que certains endroits devaient être nettoyés, il va retourner vérifier cela.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

CLÔTURE DE SÉANCE : 21h20

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 9 juillet 2026

M. Sébastien VOYER

Mme Christel JORY

M. Benjamin HOURDÉ

M. Marinette BRELIERE

M. Arnaud MONTAIS

Mme Audrey MONTAIS

M. Sylvain BAURY

Mme Séverine GAYTE
Donne procuration à Mme Christel JORY

M. Thierry PINEAU

Mme Francine JAILLAIS

M. Michael ROUSSEAU
Donne procuration à M. Sylvain BAURY

Mme Anita TURGIS

M. Alexandre SAINT PAUL
Absent

Mme Marie Christine BABARIT

M. Patrick BECK
Donne procuration à Mme Marie
Christine BABARIT